

Le Fadet des Laîches

Collection Nature 40 :
Les espèces remarquables landaises





Le Département a engagé, dans le cadre de son schéma Nature 40, un programme d'acquisition de connaissances sur une sélection de dix espèces animales et végétales.

Le Fadet des Laîches est la quatrième espèce étudiée, après le Mouron à feuilles charnues, la Grande mulette et le Campagnol amphibie.

Nom français	Nom latin	Groupe
Mouron à feuilles charnues	<i>Lysimachia tyrrhenia</i>	Plantes à fleurs
Grande mulette	<i>Pseudunio auricularius</i>	Bivalves d'eau douce
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Mammifères
Fadet des Laîches	<i>Coenonympha oedippus</i>	Papillons de jour
Tabouret des sables	<i>Noccaea arenaria</i>	Plantes à fleurs
Chabot de l'Adour	<i>Cottus aturi</i>	Poissons d'eau douce
Isoète de Bory	<i>Isoetes boryana</i>	Fougères
Phalérie atlantique	<i>Phaleria atlantica</i>	Coléoptères
Faux-cresson de Thore	<i>Caropsis verticillatinundata</i>	Plantes à fleurs
Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i>	Oiseaux

Le Fadet des Laîches

Nom latin : Coenonympha oedippus
(Fabricius, 1787)

Présentation

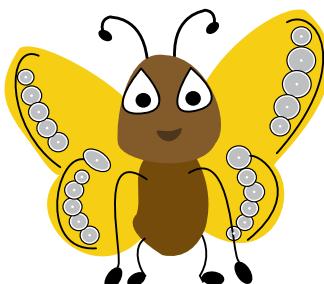
Le Fadet des Laîches est le plus grand papillon du genre *Coenonympha*. Ce papillon de couleur brune se reconnaît facilement grâce à ses ailes postérieures ornées d'une ligne de taches rondes appelées ocelles. Autre caractéristique, une ligne argentée borde la face inférieure des ailes. Contrairement aux mâles, les femelles possèdent en plus une ligne d'ocelles sur le revers des ailes antérieures.

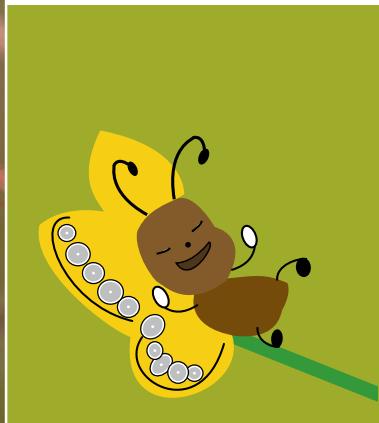
Alors que les chenilles s'activent la nuit, les adultes sont diurnes. La période d'activité des adultes se concentre durant les mois de juin et juillet. L'alimentation des chenilles se compose de feuilles, celle des adultes de nectar de fleurs.

La vie du Fadet des Laîches se déroule en plusieurs phases. Durant les mois de juillet et août les chenilles éclosent, puis poursuivent leur activité avant de l'arrêter temporairement durant la mauvaise saison.

On parle de diapause hivernale. Dès le mois d'avril, elles reprennent leur croissance jusqu'à la transformation en nymphe ayant lieu en juin. Cette transformation, stade de développement intermédiaire entre la larve et le papillon, s'appelle la nymphose. Un mois après, les papillons prennent leur envol. Leur durée de vie est très courte et ne dépasse pas 8 à 10 jours en général, essentiellement consacrée à l'accouplement. Une fois fécondée, la femelle pond ses œufs sur une plante hôte, la Molinie bleue, graminée de grande taille caractéristique des sols humides. Trois semaines plus tard, les jeunes chenilles éclosent et le cycle recommence.

.../...





Ce papillon se déplace très peu. La distance maximale connue est d'environ 3 kilomètres. De même son vol dépasse très rarement 1 mètre de hauteur, ce qui limite ses déplacements aux espaces ouverts.

Le Fadet des Laîches intéresse quelques prédateurs, comme les araignées, les oiseaux ou encore les libellules. Les chenilles, elles, sont les proies de rongeurs, de fourmis ou d'autres invertébrés insectivores.

Le Fadet des Laîches est inscrit sur la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire national, il est interdit de détruire les individus, œufs, chenilles, chrysalides ou adultes, mais aussi de dégrader ou de faire disparaître ses habitats.





Habitats

Espèce spécialiste, le Fadet des Laîches s'installe essentiellement au sein de milieux ouverts et humides où dominent ses plantes hôtes : la Molinie bleue et le Choin noirâtre.

En Aquitaine, la présence de la Molinie bleue favorise l'installation de l'espèce. Il s'observe alors dans les landes, formation végétale dominée par les Bruyères et la Molinie, ainsi que dans les prairies humides, au sein de tourbières ou aux abords de lagunes. Dans le massif landais, il est

également possible de le trouver à l'intérieur de jeunes pinèdes dont les pins n'atteignent pas encore une taille trop importante ou à l'inverse sous les grands pins au sous-bois humide.



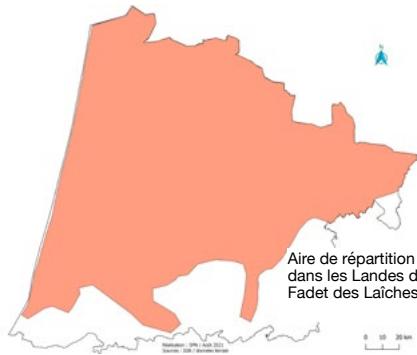


Aire de répartition

Son aire de répartition s'étend de l'Europe occidentale jusqu'au Japon, en passant par l'ex-URSS et la Chine. En Europe, trois principaux noyaux de population sont localisés : en France, en Italie et en Slovénie.

Sur le territoire national, les plus importantes populations se trouvent dans les Landes de Gascogne. Cependant, le Fadet des Laîches est également présent dans les pays de la Loire et en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans les Landes, on le rencontre essentiellement sur le plateau landais mais quelques petites populations isolées perdurent dans le sud du département.



Menaces

Le Fadet des Laîches reste un des papillons les plus menacés d'Europe, et ses populations sont toujours en nette régression sur l'ensemble de son aire de répartition, y compris en France.

Plusieurs facteurs peuvent l'expliquer :

- › La fragmentation de ses habitats qui rend difficile les échanges d'individus entre populations ;
- › La disparition des habitats due aux activités humaines ou aux causes naturelles (asséchement des milieux humides, catastrophes naturelles, recolonisation naturelle par la végétation...) ;
- › La mise en place de moyens de gestions inappropriées (fauche ou broyage durant la période d'activité des chenilles ou des adultes...).

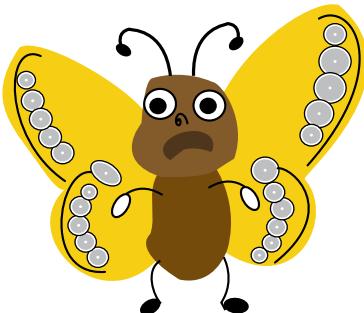


Comment préserver le Fadet des Laîches ?

Le territoire landais abrite une population importante et relativement stable, il porte donc une responsabilité écologique forte pour la préservation de cette espèce.

Le maintien de l'espèce passe avant tout par la protection de ses habitats :

- › Préserver les milieux favorables existants, notamment en maintenant les zones humides et en conservant la végétation propice à son installation ;
- › Mettre en place des mesures de gestion adaptées en intervenant uniquement entre octobre et début avril quand les chenilles sont à l'abri dans le sol, en établissant un système de rotation pour la fauche ;
- › Conserver les connexions entre les populations existantes en entretenant un réseau d'habitats propices au déplacement et à la dispersion des individus.



Département des Landes
Direction de l'Environnement
Service Patrimoine naturel
Tél. : 05 58 05 40 40
Mél : environnement@landes.fr

landes.fr

Les Landes, le Département

© Photos : F. Crabos, O. Laleu, L. Baron, S. Laurent, V. Guégan, PL Thuault/Dpt40 - Conception-impression Dpt40 - 07/23 - imprimé sur papier recyclé



Cette étude a été menée en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du Plan National d'actions en faveur des papillons de jour.